

Villeneuve d'Ascq, le 28 mai 2016

Objet. : délégation de signature
Directeur du laboratoire LASIR

ARRETE N° 2016-41

Le Président de l'Université Lille 1

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et R719-79 et suivants;
Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

Arrête

Article 1 :

Délégation de signature est accordée, à compter du 28 mai 2016, à Monsieur Hervé VEZIN, Directeur du Laboratoire de Spectrochimie Infrarouge et Raman (LASIR) à l'effet :

- D'engager, liquider et mandater les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à son laboratoire et uniquement à cet effet, y compris les dépenses liées aux contrats du laboratoire gérés par le SAIC ;
- D'engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux missions entrant dans le cadre de l'exécution propre au laboratoire, y compris celles du laboratoire gérées par le SAIC, sous réserve des compétences propres ou déléguées en matière d'autorisation d'absence du Directeur de la composante d'affectation des personnels concernés ;

Article 2:

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature
valant visa de la présente délégation
Hervé VEZIN



Jean-Christophe CAMART
Président de l'Université Lille 1

